

Volontariat des assesseurs

Vous voulez être assesseur pour les élections du 26 mai 2019, ceci vous concerne.



Tout **électeur** peut de se déclarer volontaire pour la fonction d'assesseur (auprès d'un bureau de vote ou de dépouillement).

En quoi consiste la fonction d'assesseur ?

Les assesseurs assistent le président du bureau par différentes des tâches et ce en fonction du type de bureau dans lequel l'assesseur désigné effectue sa prestation.

Dès lors, dans un bureau de vote, les assesseurs pourront être amenés à vérifier les bulletins de vote, accueillir les électeurs, pointer les électeurs présents sur le registre de scrutin, ,

Dans un bureau de dépouillement, il s'agira de comptabiliser les bulletins et à les voix des listes et des candidats.

Un assesseur doit remplir certaines conditions: être de nationalité belge, domicilié dans la commune, âgé 18 ans, inscrit sur les registres de population et non déchu du droit de vote.

Ne peuvent prétendre à assurer la fonction d'assesseur: les candidats ainsi que les témoins de parti, les détenteurs d'un mandat politique pour l'élection concernée, les directeurs généraux, les directeurs financiers, les receveurs provinciaux.

Si vous souhaitez vous inscrire en tant que « assesseur volontaire », inscrivez-vous auprès de la commune par mail (Mme Nathalie Delenne : nathalie.delenne@commune-philippeville.be ou Mme Claudine Fays : claudine.fays@commune-philippeville.be) ou par courrier (Administration communale, place d'Armes, 12 – 5600 Philippeville).

Mme-M.....

adresse.....

Souhaite être assesseur lors des élections du 26 mai prochain

Bureau de vote - Bureau de dépouillement (barrer la mention inutile)